



NOTE D'INFORMATION

RELATIVE AU CONCOURS POUR LA NOMINATION AU POSTE SUPERIEUR DE CHEF DE SERVICE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

Dans le cadre de l'organisation du concours pour la nomination au poste supérieur de chef de service hospitalo universitaire au titre de l'année de 2016, il est porté à la connaissance des candidats qu'ils doivent déposer ce qui suit :

- La demande de participation au concours ;
- La copie de l'arrêté portant nomination et titularisation dans le grade de professeur ou de maître de conférences hospitalo-universitaire classe « A » selon le cas;
- La copie de la pièce d'identité du candidat ;
- L'attestation délivrée par le Doyen de la faculté de médecine et le directeur de l'établissement hospitalier d'exercice, justifiant de l'activité du candidat ;
- L'ensemble des pièces et documents justifiant les différents titres et travaux scientifiques et pédagogiques ainsi que les activités de soins présentés, en double exemplaire sous pli fermé portant nom, prénom et spécialité du candidat avec la mention « **A NE PAS OUVRIR** ».

Un accusé de réception sera remis au candidat après dépôt de son dossier.

Le bureau chargé de la réception des dossiers des candidats, positionné au niveau de l'INSP, sera ouvert pendant toute la période de dépôt des dossiers de samedi à jeudi de 8h30 à 17h.

Les candidats ne pouvant pas se présenter pour déposer personnellement leur dossier peuvent se faire représenter par une tierce personne munie d'une procuration légale.

A la clôture du concours, les candidats sont invités à reprendre leurs dossiers faute de quoi il sera procédé à la destruction de ces derniers dans les trente(30) jours qui suivent la fin de ce concours.

Les candidats sont priés de respecter les dispositions de la présente note.